

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION TTC
(à partir du 2 Avril 2017) - (T.V.A. en vigueur 20%)

IMMOBILIER D'HABITATION

MANDAT DE VENTE

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...)
A l'exclusion de : Neuf (VEFA)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES EN % (TTC)	REDEVABLE DES HONORAIRES
De 1 à 60 000 €	Montant forfaitaire de vendeur de 6000 €	Vendeur
De 60 001 € à 200 000 €	5%	
De 200 001 € à 450 000€	4,5%	
+ de 450 001 €	3,8%	

MANDAT DE RECHERCHE

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...)
A l'exclusion de : Neuf (VEFA)

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'Agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

IMMOBILIER COMMERCIAL

MANDAT DE VENTE

DE CESSION DE MURS COMMERCIAUX ET DE FONDS DE COMMERCE

Quelque soit le montant les honoraires sont de 10% à la charge du vendeur.



TESSIER IMMOBILIER

Transaction - vente

29, rue Wustenberg 33000 BORDEAUX

06 24 15 79 96 - contact@tessier-immobilier.com

www.tessier-immobilier.com

SIRET : 818 037 459 00018 - APE: 6831

Loi du 2 janvier 1970 – décret du 20 juillet 1972

Catherine TESSIER



Titulaire de la carte professionnelle
“Transaction sur immeuble et fonds de commerce”
N° CPI 3301 2016 000 003 971 délivrée par la Chambre de Commerce
et d’Industrie de Bordeaux.



Bénéficiaire d’une garantie financière “Transaction “
d’un montant de 120 000 €
consentie par GALLIAN 89, Rue de la Boétie 75 008 PARIS.



Assurée pour sa responsabilité professionnelle auprès de la compagnie
MMA Assurance 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72 030 LE MANS
Cedex 09.